

May, Ernest R., et Thompson, James C. Jr., *American-East Asian Relations. A Survey*, Harvard University Press, Cambridge, xv, 1972, 425 p.

Jean-Marie Roy

Volume 4, Number 1-2, 1973

La sécurité européenne

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700289ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700289ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Roy, J.-M. (1973). Review of [May, Ernest R., et Thompson, James C. Jr., *American-East Asian Relations. A Survey*, Harvard University Press, Cambridge, xv, 1972, 425 p.] *Études internationales*, 4(1-2), 186–189.
<https://doi.org/10.7202/700289ar>

Agarwala, Upendra Baxi et S. P. Jagota. Ils traitent d'un éventail fort étendu de sujets comme les suivants: « The Relationship Between the Newness of States and Their Practices of International Law », « India and International Law », « A Review of the Work of the Asian-African Legal Consultative Committee », « The Role of Indian Courts to the Development of International Law », « India and the Status of Aqaba and Tiran », « The U. N. and Kashmir », « Regionalism and Universalism », « Foundation for a Universal International System », et « The Role of Law in a Future International System. »

L'ouvrage présente dès le début un plaidoyer au sujet de l'eurocentrisme envisagé dans les milieux érudits comme un élément « inévitable » dans le processus de décolonisation. Dans son essai magistral sur « l'Inde et le droit international », le premier érudit indien, Nagenra Sing, reproche à Oppenheim ce commentaire qui dit que le droit international est essentiellement un fruit de la civilisation chrétienne et qu'il est né à la seconde moitié du Moyen Âge. Citant de nombreux principes de droit international trouvés dans *Mahabharata*, *Ramayana* et *Arthashastra*, Singh démontre que la civilisation chrétienne ne possède pas le monopole des lois qui régulent la vie internationale. Le concept de la chrétienté, poursuit-il dans la discussion, entrave le cours d'un droit international universel alors que le trait dominant du droit des nations, tel que connu dans l'Inde antique, était son universalité d'application.

Les collaborateurs de cet ouvrage ont clairement démontré que les nouveaux États ont été froissés du fait qu'on leur ait demandé d'accepter des lois auxquelles ils n'ont participé en aucun moment de leur élaboration et de leur application graduelles. Cependant, notons en contrepartie, le respect qu'ils ont affiché pour les traditions de l'Europe occidentale. Il est regrettable toutefois que certains de ces collaborateurs souffrent d'ethnocentrisme... Question de fait, les États, anciens ou nouveaux, réagissent tous de la même manière; vis-à-vis du droit international, leur attitude est inspirée par l'intérêt national. L'éditeur admet avec franchise cette observation au cours des pages de son introduction.

L'éditeur et la maison d'édition qui ont publié cet ouvrage nous ont rendu à tous un service apprécié et d'une utilité certaine.

L. P. SINGH

Science politique
Sir George William University

MAY, Ernest R. et THOMPSON, James C. Jr., *American-East Asian Relations. A Survey*, Harvard University Press, Cambridge, xv, 1972, 425p.

C'est un sujet immense qui fait l'objet de cet ouvrage rédigé sous les auspices de la Division des Études politiques extrêmes-orientales du Département d'histoire de l'université Harvard, par dix-huit spécialistes des affaires d'Extrême-Orient. Il s'agit, en effet, d'un survol de deux cents ans d'histoire durant lesquels les États-Unis ont entretenu des relations de toutes natures avec l'Extrême-Orient, y compris les trois guerres majeures qu'ils y ont livrées depuis quarante ans, sans compter l'occupation des Philippines et plusieurs autres escarmouches.

Malgré l'importance du sujet, on ne possède que relativement peu d'ouvrages sérieux et objectifs sur certains aspects de ces relations: ainsi comment se sont faits les premiers contacts entre ces deux types de civilisation si différents et quelles ont été les réactions de chacune des deux parties? Quelle image se faisaient et se font encore les Amériques des pays et des peuples de l'Extrême-Orient et quelle représentation ceux-ci se sont-ils faite des États-Unis? C'est pour combler cette lacune qu'on a entrepris de publier une série de travaux dont le présent livre constitue la première partie et qui est un panorama historiographique de ces deux cents ans de relations, une sorte de bilan de la recherche qui s'est effectuée dans ce domaine aux États-Unis, en Extrême-Orient et ailleurs.

L'ouvrage se divise en quatre parties, correspondant à quatre grandes époques de l'histoire de ces relations. La première partie, « From the Empress of China to the First Open Door Notes », couvre la période 1784-1899. La seconde va de 1901 à 1922 et a pour titre « From the Open Door Notes to the Washington Treaties ». La troisième qui s'intitule « From the

Washington Treaties to Pearl Harbor » examine les années 1922-1941 et compte, de plus, une étude d'ensemble de la question des Philippines. Enfin, la quatrième, sous le titre « From Pearl Harbor to the Present », nous mène de 1941 à aujourd'hui.

Il est difficile dans une courte recension de rendre compte d'un ouvrage aussi dense. Nous avons pensé que la meilleure façon de le faire serait de grouper sous trois titres les principaux apports du volume : ce sont les sources et les ouvrages ; en second lieu, les hommes d'État et les principaux responsables des politiques pratiquées, tant du côté américain que du côté extrême-oriental ; enfin, les différentes politiques elles-mêmes qui ont sous-tendu les relations des États-Unis et de l'Extrême-Orient.

L'abondance des sources originales et des travaux varie beaucoup suivant les périodes et aussi les différents pays ou les différents thèmes d'étude. Pour la période qui va de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e, les sources sont en général très fragmentaires et très éparpillées. Sur cette période, il ne faut pas tellement compter sur les rapports diplomatiques officiels que sur les chroniques des missionnaires, des marchands et des simples voyageurs. Les travaux sont également assez peu nombreux, du moins aux États-Unis. Le grand centre d'information pour l'époque est Paris.

À compter du milieu du XIX^e siècle, les sources deviennent de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que les relations s'intensifient. Et ce qui est très important, c'est que, en plus des sources privées, on peut avoir accès aux documents officiels américains. Cependant, ces sources américaines ne nous donnent qu'une vue partielle des événements et de leur signification. Pour avoir une vue complète de la situation et pouvoir porter un jugement fondé sur beaucoup d'événements, il est nécessaire d'avoir accès aux sources extrêmes-orientales de même qu'aux archives des pays européens tels que la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et la Russie. Il se pose alors certains problèmes : dans certains cas, les sources officielles n'ont pas encore été rendues publiques. C'est le cas notamment de la Chine depuis au moins la Deuxième Guerre mondiale, et à un moindre degré de l'U.R.S.S. Ça semble être aussi le cas de certains petits pays extrêmes-

orientaux comme la Corée du Nord et la Corée du Sud, le Viêt-nam du Nord et le Viêt-nam du Sud. Il faut aussi tenir compte du problème de la langue dans le cas des pays de l'Extrême-Orient. Enfin, d'une façon générale, pour la période commençant avec la guerre de Corée, beaucoup de sources officielles sont encore secrets d'État tant du côté américain que des autres pays.

Les travaux des historiens deviennent aussi plus abondants avec la période qui va du milieu du XIX^e siècle à nos jours. Mais, une fois encore, il y a des périodes creuses ou des aspects restés à peu près vierges. Ainsi pour la période 1913-1917, on ne trouve encore que peu de travaux. Il va sans dire qu'il en est de même pour la période actuelle sur laquelle on ne dispose que des mémoires de certains hommes d'État, de biographies de quelques-uns d'entre eux ou de livres écrits par des journalistes.

Si nous nous tournons maintenant vers les hommes qui ont fait la politique de ces relations États-Unis-Extrême-Orient, les sources et les travaux disponibles nous permettent de dégager les conclusions suivantes. D'une façon générale, les présidents et les secrétaires d'État américains ne semblent pas avoir manifesté un très grand intérêt, ni une très grande compréhension des problèmes extrêmes-orientaux. Pour la période de la première moitié du XIX^e siècle, leur ignorance semble avoir été presque totale. À partir du milieu du XIX^e siècle, les dirigeants américains commencent à montrer un peu plus d'intérêt pour les affaires d'Extrême-Orient, mais cet intérêt ne s'accompagne pas nécessairement d'une vue plus éclairée ni d'une compréhension plus nette des problèmes.

Suivant les circonstances et la conjoncture mondiale aussi bien qu'intérieure, cet intérêt varie. Si Wilson et Taft se sont activement occupés des problèmes extrêmes-orientaux, Hoover et Franklin Roosevelt, dans le cas de ce dernier jusqu'en 1936, absorbés qu'ils étaient par les problèmes économiques intérieurs, ne semblent pas avoir porté une attention tellement active vis-à-vis les choses de l'Extrême-Orient.

En revanche, les spécialistes de la Division des Affaires d'Extrême-Orient du Département d'État et, depuis la Deuxième Guerre mondiale surtout, les différents chefs des forces armées,

paraissent avoir joué un rôle considérable dans le façonnement de la politique américaine en Extrême-Orient.

Il est encore plus difficile de préciser le rôle respectif des personnalités politiques et des dirigeants des forces armées des pays extrêmes-orientaux dans l'élaboration de leur politique étrangère, particulièrement dans le cas du Japon.

Quant aux politiques suivies, nous les connaissons mieux, dans la plupart des cas, que les hommes qui les ont élaborées. Ceci est vrai surtout des politiques pratiquées par les Américains. Quelles ont été ces politiques et quels jugements les historiens ont-ils portés sur elles ? Nous ne pouvons ici qu'effleurer le sujet et, par conséquent, nous devons laisser tomber les nuances qui devraient tempérer ici et là ces jugements.

Tout d'abord, essayons de dégager les principales interprétations pour l'ensemble des relations États-Unis-Extrême-Orient. En schématisant, nous pouvons ramener ces interprétations ou jugements à deux grands groupes. Le premier groupe considère que, dans l'ensemble, et sous des formes plus ou moins variées, les États-Unis ont pratiqué en Extrême-Orient un impérialisme, si moins structuré et rigide que celui des puissances européennes, non moins réel que le leur. Cette interprétation est celle de plusieurs historiens. L'autre grand point de vue est que les États-Unis ont, dans l'ensemble, voulu préserver un certain ordre international en Extrême-Orient en tentant d'établir un certain équilibre entre les forces en présence ; qu'ils se sont opposés aux appétits colonialistes parfois trop voraces de certains pays européens ; qu'enfin ils ont tenté autant que possible de préserver l'intégrité territoriale de la Chine, tout en permettant à tous les pays d'y faire du commerce dans les meilleures conditions possibles. Sous-jacente à cette dernière interprétation est l'idée que les États-Unis sont intervenus en Extrême-Orient pour des motifs supérieurs de paix, de justice et dans le but très louable de faire profiter les peuples de ces pays des bienfaits de la civilisation américaine. Cette interprétation, en plus d'être celle d'un certain nombre d'historiens, est, il va sans dire, celle des dirigeants américains qui ont publié leurs mémoires.

Au fil des années, la politique américaine a pris divers aspects concrets, dont nous allons donner quelques exemples des plus significatifs. Ainsi dans le conflit russo-japonais du début du XX^e siècle, les Américains ont adopté une attitude plutôt favorable au Japon. Dans l'ensemble des relations États-Unis-Extrême-Orient, une sorte de leitmotiv est presque toujours sous-jacent : défendre l'intégrité territoriale de la Chine, lui permettre de redevenir une puissance en mesure de défendre ses intérêts à l'extérieur et d'entreprendre son développement socio-économique à l'intérieur.

Passons maintenant aux années trente qui s'ouvrent par l'invasion de la Mandchourie par le Japon, puis se continuent par l'agression japonaise en Chine même et les plans d'expansion dans le Sud-Est asiatique. Ici, nous retrouvons au moins deux grandes interprétations. Pour les uns, les « internationalistes », Roosevelt et plusieurs de ses conseillers ont reconnu le danger que faisaient peser sur le monde les agressions japonaises, en particulier la menace qui en découlait pour l'intégrité territoriale de la Chine, etc. mais qu'ils durent manœuvrer avec prudence, en raison du fort sentiment isolationniste de la population, du manque de préparation militaire des États-Unis et de l'aggravation de la crise européenne. Dans ce contexte, l'attaque brutale sur Pearl Harbor fut un acte non provoqué de perfidie de la part du Japon.

L'interprétation « isolationniste » prétend que la guerre aurait pu être évitée, qu'elle fut le résultat ou de grossières erreurs ou de machinations sinistres de la part de l'administration américaine, qui a ainsi trompé la population du pays et provoqué le Japon.

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, la politique américaine en Extrême-Orient s'inscrit dans le contexte mondial de la guerre froide et de la politique de *containment* vis-à-vis les pays communistes. Pour beaucoup d'historiens, cette politique, fondée sur l'opinion erronée que l'Union soviétique et la Chine ne font qu'un bloc monolithique, a conduit les Américains à pratiquer une politique de quarantaine à tout prix envers la Chine ; à libéraliser leur attitude envers l'ennemi d'hier, le Japon ; à accorder un appui massif aux voisins de la Chine disposés à s'opposer à l'expansion du communisme ; à

créer l'alliance de l'OTASE et, finalement, à intervenir en Corée, puis au Viêt-nam.

Nous pourrions multiplier les exemples. Mais ce survol rapide nous a permis de mettre en relief l'ampleur et la complexité du sujet. On est surtout frappé par l'extrême variété des jugements portés sur la politique américaine en Extrême-Orient par les différents spécialistes de ces questions. Cette grande diversité d'interprétation est en partie le résultat des opinions personnelles des historiens. Elle provient aussi d'une documentation encore incomplète sur certains pays, certaines périodes ou certains aspects du sujet. Elle traduit aussi la difficulté du sujet. D'autre part, l'ampleur de la question, en imposant la formule d'un ouvrage écrit en collaboration, contribue à accentuer la diversité des opinions exprimées.

Jean-Marie ROY

Géographie

Université de Sherbrooke

CORBET, Hugh, (éd.), *Trade Strategy and the Asian-Pacific Region*, University of Toronto Press, 1971, 221p.

Ce volume comporte quatre études faites sous les auspices du *Atlantic Trade Study Program* de Grande-Bretagne. Elles traitent principalement des facteurs politiques et économiques dans les relations non européennes du Royaume-Uni, particulièrement avec les États de la zone de l'Asie du Pacifique. Ces études furent entreprises en 1968 et 1969, donc avant que la Grande-Bretagne fassent son entrée au sein du Marché commun ou Communauté économique européenne (CEE). Dans l'optique du statut encore incertain de la Grande-Bretagne au sein de la Communauté européenne, l'objectif de ces études était de pressentir les multiples possibilités d'associations de libre-échange avec les nations hors de l'Europe, si jamais la demande d'entrée du Royaume-Uni était rejetée. Rappelons ici que le *Atlantic Trade Study Program* avait déjà publié un précédent ouvrage, *New Trade Strategy for the World Economy* (1969), qui traitait des mêmes points de vue et objectifs et qui avait trait aux

possibilités de la Grande-Bretagne au sein d'une alliance de libre-échange dans la zone nord-atlantique.

L'idée centrale qu'on retrouve au cœur de ces quatre études souligne le fait que la prospérité permanente économique de la Grande-Bretagne dépend des facilités d'accès préférentiel aux marchés primaires et des fluctuations de la conjoncture relativement à la croissance du commerce mondial et des capitaux. Ce rôle accru dans le commerce mondial apparaît aux Anglais comme une condition essentielle pour eux de s'en remettre à un certain nombre de pays en ce qui touche à l'aide militaire ou à l'aide étrangère. Cependant, il paraît évident aujourd'hui que tout choix en faveur d'accords commerciaux multilatéraux avec des pays des régions atlantique et pacifique ne sera qu'un beau rêve, en raison de l'entrée récente de la Grande-Bretagne dans le Marché commun de l'Europe, en janvier 1973.

La volonté des Anglais, en principe, d'accorder des tarifs préférentiels à un grand nombre de produits exportés par des nations sous-développées ou moins développées sera dès maintenant, fortement entravée par ses obligations envers la CEE, et plus particulièrement à cause des produits qui sont inclus dans l'entente dictée par la politique commune de la CEE dans le domaine de l'agriculture. D'autre part, la Grande-Bretagne devra certainement apporter sa quote-part au système de préférences de la CEE prévu en 1971, quelques intérêts commerciaux qu'elle ait pu conclure de façon bilatérale avec des pays membres ou non du Commonwealth.

Les pages les plus pertinentes et les plus intéressantes de l'ouvrage ont trait à la place Japon et à son attitude dans ces accords généraux de libre-échange. Toute stratégie en ce sens doit tenir compte de la croissance spectaculaire de ce pays, croissance qui ne peut être soutenue que grâce au volume sans précédent d'exportations de produits de luxe vers les États-Unis ou les pays développés. Cette croissance des exportations tient à cette maturité japonaise plus assurée dans l'industrie, et qui sans cesse applique ce type de pression à la « Robertson-Hicks » relativement à la compétition avec les pays développés.

G. C. Allen démontre de façon moins